

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2018

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ et Benoît SPITZ.

Absent excusé : Philippe SCHMITT

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2018

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

AVENANT CONVENTION SAUVEGARDE DES DONNÉES INFORMATIQUES

- Vu la délibération du 14 novembre 2011 par laquelle le Conseil municipal donne son accord à la proposition de la Communauté des Communes de Barr pour la mise en place d'une opération groupée de sauvegarde au niveau des Communes,
- Vu la délibération du 20 décembre 2011 de la Communauté des Communes du Pays de Barr acceptant la coordination du projet de sauvegarde des données informatiques des structures communales et intercommunales intéressées,
- Vu la convention signée en date du 13 février 2012,
- Vu la délibération du 23 mai 2017 par laquelle le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant de la convention de sauvegarde des données informatiques du 15 mars 2017,
- Vu l'avenant n°6 du 15 octobre 2018 pour cette prestation,
- Considérant que le coût reste identique aux années précédentes,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant de la convention de sauvegarde des données informatiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

RAYONNAGE LOCAL ARCHIVES

- Vu la délibération du 24 juillet 2017 par laquelle le Conseil municipal décide de retenir le devis proposé par l'entreprise LORALTEC sise 67360 ESCHBACH, pour le rayonnage du local des archives,
- Entendu M. le Maire qui informe les membres que le rayonnage du local acquis ne suffit pas et qu'il est nécessaire de commander du rayonnage supplémentaire pour l'archivage des documents,
- Vu le devis n°DE991801796 du 23/10/2018 pour un montant HT de 676,03 € de l'entreprise LORALTEC pour le complément du rayonnage des archives,

- Considérant que la Commune a accepté de recevoir un stagiaire à compter du 12 novembre prochain et que par conséquent une aide à l'archivage pourra être apportée,
- Considérant qu'afin que le matériel soit livré avant le début de stage, le devis devait être signé,
- Vu le compte-rendu de la réunion Maire / Adjoint validant le devis reçu,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE le devis signé pour le complément du rayonnage du local archives pour un montant HT de 676,03 € de l'entreprise LORALTEC sise 67360 ESCHBACH
- DIT que cette dépense sera imputée au compte 21311 – opération 1015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

SONDAGES SOLS POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL : CHOIX DU PRESTATAIRE

- Vu la délibération du 11 décembre 2017 par laquelle le Conseil municipal confie la maîtrise d'œuvre du projet de local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Considérant que le sondage des sols avant travaux est nécessaire,
- Considérant les demandes de devis effectuées pour solliciter une reconnaissance de fondations ainsi que deux sondages pressiométriques pour ce projet,
- Vu les devis reçus pour cette mission,
- Vu le tableau comparatif présenté,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir l'offre la mieux-disante présentée par GÉOTEC, sis 67720 HOERDT, pour la reconnaissance de fondations ainsi que deux sondages pressiométriques, Mission G2 – AVP, devis référencé 2018/08492/STRAS pour un montant de 2 750,00 € HT,
- CHARGE le Maire de la notification au prestataire,
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4

RÉHABILITATION ET EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL

- Vu la délibération du 11 décembre 2017 par laquelle le Conseil municipal confie la maîtrise d'œuvre du projet de local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu la délibération du 8 octobre 2018 de la réapprobation du projet et la validation du plan de financement,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Entendu M. le Maire qui présente aux membres la liste des entreprises à consulter, par lot, pour l'appel d'offres à réaliser pour les travaux de réhabilitation et extension du hangar communal,
- Entendu M. le Maire qui présente le planning établi par l'architecte,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE la liste des entreprises à consulter, par lot, pour l'appel d'offres à réaliser pour les travaux de réhabilitation et extension du hangar communal,
- AUTORISE le Maire de lancer un appel d'offres auprès d'entreprises,

- VALIDE le planning établi par l'architecte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

PLAQUETTES BOIS : CHOIX DU FOURNISSEUR

- Vu les demandes de devis pour la fourniture et la livraison de plaquettes pour la période du 1er novembre 2018 au 30 octobre 2019,
- Vu les devis recueillis,
- Considérant que la scierie TRENDEL S.A., offre la mieux-disante, a donné entièrement satisfaction les années précédentes sur la fourniture et la livraison de plaquettes pour l'alimentation de la chaufferie collective,
- Considérant que la scierie TRENDEL S.A. n'augmente pas les tarifs par rapport à l'année précédente,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de missionner la scierie TRENDEL S.A., sise à 67500 HAGUENAU, pour la fourniture et livraison de plaquettes, selon le devis proposé, à savoir 23,90 € le MAP (Mètre cube Apparent de Plaquettes) HT franco par benne de 40 m³.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 6

PRÉPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 : INVESTISSEMENT

- Entendu M. le Maire qui informe les membres du Conseil qu'en vue de la préparation du Budget Primitif 2019, les membres du Conseil seront amenés à réfléchir sur les travaux à prévoir et à inscrire en Investissement au Budget Primitif 2019,
- Vu le Budget Primitif 2018, en dépenses et recettes d'investissement,
- Vu les projets en cours,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'inscrire au Budget Primitif 2019, les dépenses d'investissement suivantes, projets à privilégier avant la fin du mandat :
 - Réhabilitation et extension du hangar communal, article 21318 – opération 1117,
 - Création d'une aire de jeux, article 2128 – opération 124,
 - Travaux de peinture du bâtiment sis 34 route Romaine, article 21318 – opération 1318,
- DIT que les crédits pour ce projet seront définis en Commission Finances et validés en Conseil municipal,
- DIT que d'autres projets d'investissement pourront être inscrits, des devis seront sollicités pour avoir une estimation du coût afin de définir si les projets peuvent être prévus au prochain Budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 7

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Divers :

7.1. Compte rendu des Commissions Communales

Commission Vie Locale : les membres se sont réunis le 23 octobre 2018 concernant la fête de Noël et la cérémonie du 11 novembre. Un article est paru dans le dernier bulletin municipal concernant la cérémonie qui aura lieu le samedi 10 novembre à 17h. M. le Maire sollicite les membres pour la lecture des noms des victimes de guerre. Mme Dominique LEHMANN et Mme Valérie HIRTZ se chargeront de faire la lecture après le discours du Maire. La préparation de l'exposition a été faite par la Commission Communication avec Mme PHILIPP Marlyse.

Commission Vie Locale / Associations : les membres se sont réunis avec les présidents des associations locales le 29 octobre pour préparer le calendrier des fêtes 2019 et présenter le bilan de Clair de nuit.

Commission École – Jeunesse : les membres se sont réunis le 25 octobre 2018 concernant les poubelles dans le village et le projet d'aire de jeux.

Suite à la réunion, le plan de l'implantation de poubelles dans le village est présenté aux membres du conseil. 8 poubelles seraient à installer. Il est décidé de mettre en essai 4 poubelles et selon besoin de rajouter les poubelles selon le plan présenté. Le choix des poubelles sera présenté au prochain conseil.

Suite à la réunion, le projet d'implantation de la nouvelle aire de jeux est présenté. La parcelle communale anciennement utilisée pour les déchets verts pourrait être envisagée. Un débat est lancé à ce sujet, notamment sur la proposition qui avait été faite pour implanter une aire de jeux à l'ancienne ferme Goepf. Après discussion, il est décidé de retravailler sur les deux projets en demandant dans un premier temps aux communes alentour le coût de leurs aires des jeux. Le projet devant être budgétisé, des renseignements devront être récoltés concernant les subventions possibles. De plus, un devis devra être sollicité pour la démolition complète de la propriété sis 5 rue des Prunes. La Commission École – Jeunesse est en charge du dossier avec le Maire et l'Adjoint.

Commission Communication : les membres se sont réunis pour discuter de l'exposition sur la vie du village durant la guerre. Les panneaux des précédentes expositions, stockés en mairie, ont été améliorés. Du matériel a été réservé auprès de l'Agence Culturelle Grand Est ainsi qu'à la Banque de matériel de la Communauté des Communes. Une permanence aura lieu le dimanche 11 novembre de 14h à 18h. Mme PHILIPP, M. KOENIG, Maire et M. RIESTER, Adjoint, se chargeront de la permanence.

7.2. Fête de Noël 2018

Les invitations pour la fête de Noël des aînés ont été distribuées aux membres du Conseil qui se rendront chez les personnes afin de recueillir les inscriptions. La fête de Noël aura lieu le dimanche 9 décembre 2018. Les propositions de menus sont présentées aux membres qui, après vote, choisissent l'entrée et le plat qui seront commandés au restaurant Belle Vue à Zellwiller comme l'année précédente. M. Norbert RIESTER, Adjoint, s'occupera de chercher le fromage et de commander les desserts à la Boulangerie SILBERMANN de Stotzheim. Mme Carine GOERINGER, membre du conseil, informe les membres que le thème retenu cette année est « Noël d'Antan ». La décoration sera faite en conséquence. La Commission Communication se chargera de préparer le diaporama qui sera diffusé lors de la fête. Un Père Noël passera cette année pour offrir un pain d'épices aux invités. Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil, présente aux membres une pâtisserie de la boulangerie Meyer Klipfel à Ebersmunster qui pourrait être offerte aux personnes absentes. La pâtisserie, à base de meringue et d'amandes, peut être réalisée en forme de sapin ou d'étoile. M. Norbert RIESTER, Adjoint, informe avoir fait des devis chez Lips et Fortwenger et constate que les prix ont augmenté pour des paniers cadeaux moins remplis. Après discussion, il est décidé de retenir la proposition de Mme HIRTZ.

7.3. Demandes de subvention

La Commune a réceptionné les demandes de subvention suivantes :

- AMF TÉLÉTHON
- ELA

Le Conseil a décidé de rester sur sa position antérieure en ne donnant pas suite à ces requêtes.

De plus, les écoles ont participé à la récolte de dons auprès des familles pour l'Association ELA, récolte qui a été transmise par courrier AR en date du 2 novembre dernier. Les écoles ont également organisé une course et une dictée dans le cadre de la 25^{ème} édition de sa campagne METS TES BASKETS ET BATS LA MALADIE.

7.4. Tombes échues dans le cimetière communal

M. le Maire présente aux membres la liste des tombes échues dans le cimetière communal. Il informe avoir déjà sollicité COSSUTTA pour avoir une estimation du coût pour le dégagement d'une tombe en terrain nu. Après présentation, il est constaté que 12 tombes simples et 2 tombes doubles seraient concernées. Les documents de désistement des tombes qui peuvent être enlevées sont en possession de la Commune. Les membres autorisent le Maire à solliciter un devis auprès de COSSUTTA pour l'ensemble des tombes échues. Par la suite, une plaque sera installée à l'ossuaire pour mentionner les personnes qui ont été inhumées dans les tombes échues.

7.5. Projet « espace sans tabac » - Lutte contre le cancer

M. le Maire présente aux membres le projet de convention entre la Commune et l'association de Lutte contre le cancer pour afficher, des panneaux « Espace sans tabac ». Un arrêté municipal devra également être pris. L'instauration d'espaces sans tabac est un instrument d'action à disposition des villes et villages pour participer à la lutte contre le tabac. Après discussions, il est décidé de reporter ce point et de demander des informations à ce sujet aux communes alentour ayant conclu la convention.

7.6. Rails rideaux pour la Bibliothèque municipale

M. le Maire présente aux membres le devis établi par Ewal Stores pour la fourniture de rails de rideaux sollicitée par la Bibliothèque, pour un montant HT de 220,00 €. Il s'agit de 4 rails de 2000 mm avec supports pose plafond. M. le Maire propose également de retenir le forfait de pose pour un montant HT de 80 € pour les 4 rails. Après en avoir délibéré, les membres décident à l'unanimité de retenir le devis proposé et autorise le Maire à signer le devis pour accord.

- M. le Maire informe les membres des dégâts de sangliers au terrain de football. Il informe avoir pris contact pour dédommagement de ces dégâts et que le remplacement du gazon sera pris en charge par la Commune. La commande a déjà été effectuée. Cependant, le terrain, vue la proximité par rapport aux habitations, est hors périmètre des lots de chasse. Il informe également les membres que suite à la vérification effectuée, l'éclairage du terrain est conforme.
- M. le Maire informe les membres qu'un devis a été sollicité auprès de l'entreprise JEHL pour les remplacements d'une fenêtre au logement du presbytère et d'une porte voilée au logement, 8 Quartier Central.
- M. le Maire fait part aux membres de l'accident survenu lors des travaux en forêt. Un article est paru dans la presse à ce sujet.
- M. le Maire informe les membres que suite à l'incarcération de M. JOLIVALT, il a sollicité la Sous-Préfecture et la gendarmerie pour l'enlèvement des véhicules. Un article est paru dans la presse concernant cette incarcération.
- M. le Maire informe les membres du sinistre dans le logement au presbytère. En effet, le locataire du logement communal sis 34 Haut-Village a informé le Maire d'un tassement du sol de la cuisine le long du mur attenant à la salle de bains. Une déclaration de sinistre a été effectuée par la Commune auprès de Groupama et par le locataire auprès de son assurance. Le dossier est en cours de traitement.
- M. le Maire informe les membres que les travaux du pont en forêt ont été achevés. Le décoffrage a été réalisé ce jour. Cependant, il a recontacté l'entreprise pour que le scellement des moellons soit effectué. Les travaux seront effectués dans les prochains jours.
- M. le Maire informe les membres que le défibrillateur a été installé à la mairie. Une affiche doit cependant être installée au-dessus de l'appareil. Il est proposé de la plastifier et de l'installer dans un cadre en aluminium. M. Norbert RIESTER, Adjoint, se chargera de faire le nécessaire.
- M. le Maire et M. Norbert RIESTER, Adjoint, informent que des contrôles ont été effectués concernant le personnel présent à la Cantine / Garderie. La demande faite par la Commune à ce sujet est respectée.

M. le Maire informe également que suite à un départ de personnel avant les vacances, Mme NUNINGER, habitante de Stotzheim, a proposé bénévolement son aide pour le remplacement. Depuis, elle effectue un stage à l'école pour une période de deux mois dans le cadre d'un CAP Petite enfance.

- M. le Maire informe les membres qu'une clef du portail des écoles a été remise à chaque enseignante ainsi qu'aux locataires et au personnel de la cantine / garderie. M. le Maire a demandé à chaque personne de veiller à fermer le portail à clef. Une clef devra également être ajoutée sur le trousseau de la salle sous préau mis à disposition des associations. Celles-ci seront informées de veiller à fermer le portail après leur départ.

- M. le Maire présente aux membres les courriers d'administrés reçus en AR concernant la mise en place des compteurs LINKY. Il informe les membres qu'il a pris contact avec M. GEOFFROY d'EDF pour organiser une réunion à ce sujet.
- M. le Maire informe les membres des différents travaux en forêt à prévoir. Il présente notamment un arbre qui penche à couper, des peupliers qui pourraient être abattus pour la prochaine vente de bois suite à la demande reçue d'un ancien adjoint M. WURRY Etienne et un nettoyage nécessaire à effectuer au printemps près de l'étang. Après discussions, il est décidé de couper l'arbre qui penche, d'effectuer le nettoyage près de l'étang pour permettre le passage des engins agricoles. L'abattage des peupliers est à rediscuter. M. le Maire informe qu'il prendra contact avec Cosylval à ce sujet.
- M. le Maire présente aux membres la grume du Grand Chêne entreposée au dépôt communal. Les membres, après discussion, proposent de valoriser cette grume et sollicite dans un premier temps l'avis de l'agent communal, également artiste, sur la possibilité de valorisation de cette grume.
- Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil et représentante de la Bibliothèque municipale informe les membres des demandes reçues de la responsable :
 - Rails rideaux : la commande a été validée ce jour en conseil
 - Porte d'entrée et porte arrière du bâtiment bleu : les deux portes restent souvent ouvertes. Il est demandé de faire un rappel aux locataires et aux agents de la cantine / garderie de veiller à fermer au moment de leur départ.
 - Internet : des problèmes demeurent. Il est demandé une autre solution au problème de connexion. Le Maire informe que l'entreprise ECS RESADIA sera sollicitée pour la mise en place d'une ligne Internet autonome pour la bibliothèque.
- M. le Maire présente aux membres le courrier reçu de Mme JAEGLI, Présidente de l'Association Fleurs à Stotzheim, concernant la nomination d'un représentant de la Commune à l'Association. Elle sollicite également que le représentant intègre l'association en tant que membre. Le sujet a été discuté en réunion Maire / Adjoint et M. Norbert RIESTER a informé qu'il se propose en tant que représentant et intégrera l'Association. Un courrier sera transmis à Mme JAEGLI dans ce sens.
- M. Joseph EHRHART, membre du Conseil, informe les membres de diverses remarques reçues d'administrés :
 - Problème de circulation et collecte des déchets devant la propriété FRITSCH au Haut-Village,
 - Pots de fleurs mis en place sans autorisation au Haut-Village,
 - Arbres à élaguer par le Comte d'Andlau.

M. le Maire informe qu'il va prendre contact pour l'élagage. Ces travaux doivent être réalisés rapidement car les arbres impactent les autres propriétés et peuvent être source de danger. De plus, les branches débordent à présent sur la voie publique et gênent le passage.

M. le Maire informe qu'il demandera aux propriétaires l'enlèvement des bacs dès que M. ANDRES aura fait le nécessaire pour son parking. Il a déjà informé M. ANDRES de cette décision.

M. le Maire informe qu'il s'occupera de contacter la famille FRITSCH concernant ces problèmes.
- Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil, informe que les nouveaux propriétaires de la propriété anciennement PHILIPP Jean-Pierre brûlent des déchets à l'air libre. M. le Maire informe qu'il va prendre contact pour notifier que le brûlage à l'air libre est interdit.
- Mme Carine GOERINGER, membre du conseil, demande si des panneaux seront installés à l'entrée de la piste cyclable pour interdire la circulation des véhicules motorisés à deux roues. M. Benoît SPITZ, membre du conseil, informe avoir vu un tracteur rouler sur la piste cyclable. M. le Maire informe que le marquage n'est pas encore réalisé et que la piste cyclable n'est pas encore terminée. De ce fait, la piste ne doit pas encore être utilisée. Il informe également que les panneaux seront installés.

- M. le Maire informe les membres que le versement des subventions pour les travaux de la mairie a été réceptionné, à savoir le solde de la DETR, le Fonds de Soutien à l'Investissement Public et la Réserve Parlementaire.
- M. le Maire informe les membres de l'invitation reçue d'Ortenberg au Volkstrauertag qui aura lieu le dimanche 18 novembre 2018 à 10 h 30.
- M. le Maire informe les membres que les travaux de la fibre sont actuellement en cours.
- M. le Maire informe les membres que Mme Céline MASTRONARDI, ancienne adjointe, n'a pas effectué la saisie des entretiens professionnels. La Commune a reçu un dernier courriel le 31 octobre dernier pour informer qu'elle n'arrivait pas à se connecter et qu'elle contacterait la secrétaire à ce sujet ce matin. Or, la secrétaire n'a reçu aucun appel, ni courriel à ce sujet. M. le Maire déplore le comportement de l'ancienne adjointe qui pénalise les agents de la Commune. Il informe les conseillers qu'un courrier en AR lui sera transmis pour qu'elle transmette les documents en mairie afin que les services de la Commune puissent saisir les entretiens. Une copie du courrier sera également transmise à la Sous-Préfecture de Sélestat-Erstein. Les conseillers informent également que les dossiers de travail des commissions n'ont pas été remis en totalité. De plus, les membres de la Commission École – Jeunesse déplorent que des décisions prises lorsque Mme MASTRONARDI était encore en fonction, comme notamment la commande des poubelles pour la Commune, n'ont pas été réalisées.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 3 décembre 2018.

La séance est levée à 22 h 45

***Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa télétransmission le 19 novembre 2018
Extrait certifié conforme,
Le Maire.***